Composition du Conseil communal :

M. Yvan PETIT, Bourgmestre, Président;
MM. Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins;
Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS
Mmes et MM. Hervé RONDIAT, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Fabienne ROBA, Christian ALEXANDRE, Sandrine LISSOIR, Hélène LEBRUN, Etienne MAROT, Jean-Pol BRASSEUR, Geneviève GODFRIN, Conseillers communaux.
Mme Séverine RUCQUOY, Directrice générale.

Séance du 17 mai 2017
Absente : Fabienne ROBA

LE CONSEIL COMMUNAL,
En séance publique ***:***

1. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017.

2. FABRIQUES D'EGLISE

Approuve le compte 2016 des Fabriques d'église de :

Fabrique	Houyet	Gendron
Recettes totales	27.596,73	41.835,31
Dépenses totales	26.979,29	35.914,08
Résultat comptable	617,44	5.921,23
Intervention communale	21.145,50	6.840,25

3. OFFICE DU TOURISME DE HOUYET

Prend connaissance du compte 2016 de l'asbl Office du Tourisme de Houyet au montant de 990,25 €.

4. AMICALE DU JUMELAGE HOUYET- RASTEAU

Prend connaissance du compte 2016 de l'asbl Amicale du jumelage Houyet-Rasteau au montant de 8.079,48 €.

5. GRANDS PRÉS ET PLAGE DE CHALEUX

Arrête un règlement d'occupation du terrain communal «les grands prés » et de la plage de Chaleux, du 22.05 au 30.09.2017.

6. TUTELLE

Prend connaissance de la décision du 25.04.2017 du Ministre des Pouvoirs Locaux d'approuver le règlement-redevance pour l'enlèvement et la garde des biens provenant des expulsions.

7. *Par 9 voix pour et 5 abstentions :*

7.1. MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Approuve comme suit les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2017 – services ordinaire et extraordinaire :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	6.415.231,11	2.786.536,00
Dépenses exercice proprement dit	6.394.696,44	2.930.432,77
Boni exercice proprement dit	20.534,67	-143.896,77
Recettes exercices antérieurs	183.514,66	296.604,26
Dépenses exercices antérieurs	96.418,00	142.144,32
Prélèvements en recettes	0	350.601,77
Prélèvements en dépenses	0	361.164,94
Recettes globales	6.598.745,77	3.433.742,03
Dépenses globales	6.491.114,44	3.433.742,03
Boni global	107.631,33	0

7.2. ANCIEN PRESBYTÈRE DE HOUYET

Approuve le projet de convention relatif à la mise à disposition à titre gratuit du logement du 1er étage du presbytère de Houyet au profit du CPAS en vue d'y aménager un logement d'urgence.

8. *Par 11 voix pour et 3 abstentions :*

FINANCEMENT DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES 2017

Décide de traiter le marché relatif au financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2017 ainsi que les services y relatifs par procédure négociée sans publicité avec consultation de la société Belfius Banque SA, adjudicataire chargé de l'exécution du marché initial, selon les modalités prévues par le cahier spécial des charges adopté par le Conseil communal du 05.02.2014.

9. ***Par 10 voix pour et 4 abstentions :***

INTERCOMMUNALES

Approuve les points portés à l'ordre du jour des intercommunales suivantes :

- BEP, BEP Expansion Economique, BEP Environnement et BEP Crématorium du 20.06.2017 ;
- AIEG du 13.06.2017 ;
- IDEFIN du 21.06.2017 ;
- ORES Assets du 22.06.2017 ;

10. ***A l'unanimité :***

10.1. PCA RÉVISIONNEL « BRIQUETERIE DE WANLIN »

Décide :

- De désigner la Bureau Economique de la Province de Namur, dûment agréé, comme auteur de projet en vue de l'élaboration du dossier relatif à l'élaboration du PCA révisionnel dit « Briqueterie de Wanlin », en vue de réviser le plan de secteur Dinant Ciney Rochefort ;
- D'adopter l'avant-projet de PCAR dit « Briqueterie de Wanlin » ;
- De fixer le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales ;
- De soumettre, pour avis, l'avant-projet ainsi que le projet de contenu du RIE au CWEDD, à la CRAT et à la DGOARNE

10.2. CENTRE CULTUREL RÉGIONAL DE DINANT

Marque son accord sur l'adhésion au projet du Centre Culturel Régional de Dinant d'intégrer une action culturelle intensifiée dans le cadre du contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance et s'engage à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019.

10.3. RUE DE L'ERMITAGE A CELLES

10.3.1 Approuve les contrats établis par l'INASEP réglant les modalités de collaboration en matière d'étude, de surveillance et de coordination sécurité et santé pour les travaux de sécurisation de la voirie d'accès à l'ermitage de Celles pour un montant de 9.370,25 €.

10.3.2. Approuve le cahier des charges « PIC2017-2018 : sécurisation de la route d'accès à l'ermitage de Celles », par l'auteur de projet, l'INASEP scrl, au montant estimé de 87.000,00 €HTVA (adjudication ouverte).

10.4. VENTE PUBLIQUE D'HERBE SUR PIED A WANLIN

Approuve l'acte du .05.2016 par lequel le Collège communal a déclaré adjudicataire de la vente publique de l'herbe sur pied croissant sur diverses parcelles communales sises à Wanlin, les personnes ci-après :

Lot	Nom	Superficie	Montant
1	LEFEBVRE Benoit Wanlin	82a16ca	120,00 €
2	DARDENNE Frères Ciergnon	10ha72a50ca	1..55,00 €
3	DARDENNE Frères	5ha03a42ca	630,00 €
4	LENOIR Serge Gendron	2ha27a25ca	435,00 €
5	LEFEBVRE Benoit	13ha28a77ca	2.610,00 €
6	LENOIR Serge Gendron	1ha97a54ca	242,00 €
7	LENOIR Serge Gendron	1ha01a58ca	115,00 €

10.5. DÉVELOPPEMENT RURAL A HOUYET

10.5.1. Ratifie la délibération du Collège communal du 23.03.2017 portant approbation du devis établi parl'INASEP pour le raccordement en eau de l'immeuble de 6 logements en construction rue grande à Houyet, au montant de 3.961,45 € TVAC.

10.5.2. Ratifie la délibération du Collège communal du 12.01.2017 portant approbation du devis établi par ORES Back office technique pour le raccordement électrique du même immeuble, au montant de 8.994,67 € TVAC.

10.6. ECOLE DE HOUYET

Approuve le cahier des charges « remplacement des fenêtres de l'école de Houyet », établi par l'administration communale », au montant estimé de 14.000,00 € TVAC (procédure négociée sans publicité).

À huis clos, ratifie la délibération du Collège communal du 20.04.2017 décidant de conclure une convention de mise à disposition de personnel « article 60 » avec le CPAS.